

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 55 (1917)  
**Heft:** 28

**Artikel:** Double amour  
**Autor:** Godet, Philippe  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-213179>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).  
Administration (abonnements, changements d'adresse),  
Imprimerie Ami FATIO & C<sup>ie</sup>, Albert DUPUIS, succ.  
GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE  
Pour les annonces s'adresser exclusivement à la  
„PUBLICITAS“  
Société Anonyme Suisse de Publicité  
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.  
ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

**Sommaire** du Numéro du 14 juillet 1917 : — Victor Tissot. — Double amour (Ph. Godet). — Louis Ruchonnet et les étudiants. — Chanson vaudoise de 1815 (A. Rossat). — Ouna crouie rëjon. — L'âme de la tante Mélanie. — Lo maçon. — Dans l'Entlibuch. — Marquis de rencontre. — L'exportation du bétail il y a 123 ans.

## Victor Tissot

Victor Tissot vient de mourir, à Paris, à l'âge de 72 ans. Il était d'origine fribourgeoise. Né à Fribourg le 15 août 1845, il alla à Paris en 1867. C'est là qu'il se prépara à cette carrière du journalisme où il devait si longtemps briller. Après avoir été employé de librairie, puis collaborateur au *Courrier français* de Vermorel et à la *Revue populaire*, il devint professeur à Genève, puis rédacteur à la *Gazette de Lausanne*. En 1874, il retourna à Paris, où il se fixa et où il déploya dès lors une prodigieuse activité littéraire. Ce fut en 1875 qu'il arriva presque subitement à une grande notoriété, lors de la publication du fameux *Voyage au pays des milliards*, récit de voyage en Allemagne, pamphlet spirituel et mordant, qui obtint un succès énorme en France et dans la Suisse romande. A cet ouvrage succédèrent *Les Prussiens en Allemagne*, *Vienne et la Vie viennoise*, des romans écrits en collaboration avec M. Améro et toute une série d'ouvrages consacrés aux mœurs allemandes. M. Tissot n'a pas négligé son pays d'origine. On lui doit des nouvelles charmantes, ainsi que cet agréable volume de la *Suisse inconnue*, où il décrit avec tant de saveur la Gruyère et d'autres parties de la Suisse négligées par le grand courant des touristes.

Il dirigeait depuis 1893 l'*Almanach Hachette*, dont la collection est une mine précieuse de renseignements, puis le *Tour du Monde*, grand journal de voyages. Il fonda en 1903 un petit journal, *Mon Dimanche*.

V. Tissot avait acquis à Gruyères la maison historique de Chalamala et le chalet de la Marmotte et y avait réuni de précieuses collections. Il eut là des conflits épiques avec les autorités et une partie de la population. Le chalet fut incendié, et il est probable que la malveillance n'y fut pas étrangère.

V. Tissot était un causeur délicieux qu'avec joie le cercle d'amis qu'il avait conservés dans notre pays voyait revenir chaque année.

\* \* \*

Avant d'être célèbre, Victor Tissot eut quelque polémique avec le *Conteur*. Il rédigeait alors le supplément littéraire de la *Gazette* et il s'agissait de notre théâtre local. Louis Monnet avait attaqué, Victor Tissot répondit en vers épigrammatiques; mais tout se borna à un échange de mots piquants, point méchants, qui fit place dans la suite, chez Tissot, à une sympathie dont le petit *Conteur* s'est honoré et a bénéficié jusqu'au dernier moment.

On sera peut-être surpris d'apprendre que le *Voyage au pays des milliards*, qui lança le nom de l'auteur dans le monde, fut d'abord re-

fusé par les éditeurs. L'ouvrage ne put paraître qu'en feuilleton dans le *Moniteur universel*; mais le succès fut tel que le libraire Dentu put en tirer ensuite des éditions de tout genre et de tout format.

En France, où il jouissait de la plus grande considération, où toutes les portes s'ouvraient pour ainsi dire devant lui, Victor Tissot resta toujours profondément attaché à la patrie suisse; il aimait au-dessus de tout sa Gruyère; et cet amour du pays natal, il l'avait communiqué à son fils, qui, jeune lycéen, ne tardait pas un jour, à chacune des vacances, à venir s'enfermer seul, à Montbarry, dans la propriété paternelle.

Victor Tissot mérite surtout un souvenir reconnaissant de la part des Suisses qu'il a obligés avec tant de sollicitude et de dévouement. Si son nom n'était pas en évidence dans le domaine de la bienfaisance, il suffisait qu'un de nos compatriotes dans la gêne lui fût signalé, pour qu'il songeât aussitôt à l'aider, s'emplantant avec un intérêt persistant à le tirer de peine. Ce côté de la vie de Victor Tissot ne devait pas être laissé dans l'oubli.

\* \* \*

Preuve suprême de son amour pour la Gruyère, le défunt institua la ville de Bulle unique héritière de sa fortune, évaluée à un million et demi. De cette somme, 100,000 fr. devaient être immédiatement employés à la création d'un musée gruyérien. Le surplus du legs est destiné au développement des écoles. (Il y a quelques mois, Victor Tissot avait déjà offert à la ville de Bulle son importante collection d'antiquités fribourgeoises).

## DOUBLE AMOUR

CHANSONNETTE

Mystère étrange de l'amour,  
J'aime deux belles en ce monde :  
L'une est vive, riieuse et blonde  
Comme le jour ;

L'autre est triste, rêveuse et brune  
Comme le soir,  
Et près d'elle j'aime à m'asseoir  
Au clair de lune.

Et s'il me fallait dire un jour  
Laquelle des deux je préfère,  
Mon cœur vous répondrait : Mystère,  
Mystère étrange de l'amour !

D'un sourire joyeux, la blonde  
M'a cent et cent fois enchanté ;  
D'une pétillante clarté  
Son œil m'inonde ;

La brune, d'un regard voilé,  
Profond et tendre,  
M'accueille, et mon cœur est troublé  
De lui parler et de l'entendre.

L'une, la blonde, est la Gaîté ;  
Pas d'instant qu'elle ne sourie.  
L'autre, plus chaste en sa beauté,  
La Réverie.

Et s'il me fallait dire un jour  
Laquelle des deux je préfère,  
Mon cœur vous répondrait : Mystère,  
Mystère étrange de l'amour.

PHILIPPE GODET.

## LOUIS RUCHONNET ET LES ÉTUDIANTS

EN 1873, les professeurs du Gymnase de Lausanne demandèrent à l'Académie d'interdire à leurs élèves de fréquenter les sociétés d'étudiants. Le recteur, Louis Durand, écrivit à ce propos au chef du Département de l'instruction publique, qui était alors Louis Ruchonnet :

L'Académie, après une discussion sérieuse, a décidé, dans sa séance du 26 courant (juin 1873) de vous faire parvenir, avec sa recommandation, la demande dont le Conseil du Gymnase avait pris l'initiative. Je crois devoir ajouter qu'il est résulté de la discussion que la mesure proposée ne pouvait concerner que les élèves de 1<sup>re</sup> année et qu'il n'y aurait pas lieu à l'appliquer plus tard à ceux de 2<sup>me</sup> année. C'est sur les premiers pas qu'il faut surtout veiller pour prévenir des entraînements dont l'effet se ferait douloureusement sentir sur la suite des études académiques.

Louis Ruchonnet ne partageait pas les craintes du Gymnase et de l'Académie. Sur sa proposition, le Conseil d'Etat écarta la demande de ces institutions. Les motifs de ce refus, Louis Ruchonnet les expose ainsi :

Le Conseil d'Etat sait qu'un nombre malheureusement trop grand de jeunes étudiants négligent leurs études ; mais il ne croit pas pouvoir attribuer ce fait à l'influence des sociétés. Le moment où l'élève du Collège devient étudiant est toujours critique pour le jeune homme ; il cède aisément à cette tendance naturelle aux jeunes gens de faire abus d'une liberté nouvelle pour eux ; mais ce fait se rencontre partout, aussi bien dans les pays où il n'existe pas de sociétés d'étudiants que là où elles fleurissent, et nous pensons qu'il serait injuste d'attribuer à l'influence de ces sociétés le relâchement que quelques jeunes élèves apportent aux cours ou leurs habitudes de dissipation.

Loin de là, le Conseil d'Etat est disposé à croire que les sociétés d'étudiants, telles du moins qu'elles existent chez nous, exercent en somme une influence bonne plutôt que mauvaise sur leurs membres. A côté de quelques abus auxquels elles donnent lieu, nous devons les considérer comme un complément utile de la vie d'études. Elles développent l'initiative du jeune homme et donnent à ses délassements une direction sérieuse et patriotique.

Autrefois, les élèves de notre établissement d'instruction supérieure entraient à 14 ans déjà dans ces sociétés. Les hommes qui exercent aujourd'hui dans notre canton les professions libérales et qui honorent notre Académie ont pour la plupart fait leurs études sous ce régime ; on ne voit donc pas qu'il ait porté de mauvais fruits.

Le Conseil d'Etat a dû se demander aussi s'il serait aisé de mettre à exécution la mesure proposée. Il est à prévoir que les étudiants exclus des sociétés de leurs aînés se seraient réunis entr'eux clandestinement, dans des associations qui n'auraient eu ni la présence de camarades plus âgés et plus raisonnables, ni la garantie d'une certaine